



MOTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

DE SOUTIEN À MONSIEUR VINCENT NIORÉ

Adoptée par l'Assemblée générale du 12 juin 2020

* *

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale le 12 juin 2020,

CONNAISSANCE PRISE de l'audience devant le conseil de discipline qui se tiendra le 25 juin 2020 et à laquelle Vincent Nioré, avocat au Barreau de Paris, est convoqué à l'initiative de la Procureure Générale ;

RAPPELLE le rôle essentiel du Bâtonnier ou de son délégué en matière de perquisition des cabinets d'avocats ;

RAPPELLE que la présence du Bâtonnier ou de son délégué constitue une garantie fondamentale des droits de la défense et en particulier du secret professionnel ;

DENONCE toute atteinte portée au rôle conféré par la loi au Bâtonnier en matière de perquisition dans les cabinets d'avocats ;

SALUE l'exceptionnel investissement de Vincent Nioré en tant que délégué du Bâtonnier en matière de perquisition des cabinets d'avocats ainsi que sa contribution tant doctrinale que jurisprudentielle ;

Le CNB restera particulièrement attentif dans cette affaire.

* *

Fait à Paris le 12 juin 2020